

Avis public

Réserve nationale de faune du Lac-Sand Pond, Nouvelle-Écosse — Projet d'amélioration de l'habitat — Sollicitation des commentaires du public

Le 27 octobre 2020 – Le Service canadien de la faune doit déterminer si le projet d'amélioration de l'habitat dans la réserve nationale de faune du Lac-Sand Pond, en Nouvelle-Écosse, est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Pour faciliter la détermination, le Service canadien de la faune sollicite les commentaires du public. Tous les commentaires reçus seront considérés comme étant publics [et pourraient être publiés en ligne]. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'Avis de confidentialité (<https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/protection?culture=fr-CA>) sur le site Web du Registre.

Les commentaires écrits doivent être envoyés **au plus tard le 27 novembre 2020**, à :

Andrew Kennedy — Coordonnateur des aires protégées
17, chemin Waterfowl, Sackville (Nouveau-Brunswick) E4L 1G6
506-364-5077
andrew.kennedy@canada.ca

Projet proposé

Canards Illimités Canada propose d'entreprendre un projet d'amélioration de l'habitat dans la réserve nationale de faune du Lac-Sand Pond.

La portée de ce projet comprend l'enlèvement d'un ouvrage de régularisation des eaux mis hors service et d'une passe à poissons en béton afin d'éliminer les problèmes associés à l'ouvrage et d'améliorer le passage des poissons en amont de cet obstacle partiel. Tout en maintenant les objectifs prévus de l'ouvrage, le projet améliorera considérablement le passage des poissons dans les lacs et les cours d'eau en amont.

Les travaux proposés débiteront à l'automne et à l'hiver 2020 et se poursuivront en 2021. Ils seront menés pendant une période où les oiseaux migrateurs et les autres espèces sauvages seront le moins perturbés possible.

L'ouvrage sera isolé de l'eau, et l'écoulement sera maintenu grâce à un canal de dérivation. Tous les matériaux de l'ouvrage ainsi que la berme de terre seront retirés du site. Toutes les mesures nécessaires pour prévenir l'envasement seront prises, y compris l'utilisation de clôtures anti-érosion. Toutes les surfaces exposées seront recouvertes de paillis de foin à la fin des travaux. L'accès au site du projet sera facilité par une voie d'accès d'entretien existante. Une quantité minimale de végétation le long de cette voie d'accès sera enlevée afin d'assurer un accès sécuritaire à l'équipement de construction.